

BULLETIN



2021



Castelnovimauriciennes & Castelnovimauriciens

Sommaire

Mot du maire	4
S'occuper des autres et s'occuper	6
Le conseil municipal	7
Histoire de mon village	8
Info mairie.....	10
Réalisations des employés municipaux.....	12
Panneau Pocket	14
Vos démarches.....	15
Tarifs communaux.....	18
Budget 2020.....	20
Réalisations 2020	22
Projets 2021	24
Etat civil 2020.....	26
Intercommunalité	28
Informations diverses	30
Activités professionnelles de mon village	32
Ecole « La petite trousse »	34
Restaurant scolaire	36
Les p'tits loups	36
Centre de loisirs « La Marmite »	37
Association La Marmite	38

Sommaire

Expos en Chœur	39
Association « Les rêves d'Audrey ».....	40
ADMR Châteauneuf et Communes environnantes	41
Gym maintien en forme - GRS	42
Dun Sornin Chauffailles Brionnais	43
Bibliothèque - Réseau Sous-Dun ... Les bibliothèques !	44
Société de pêche Mussy-Sornin	45
Société de chasse	45
Club de l'amitié de Saint-Maurice et Châteauneuf.....	46
Festival de Bourgogne du Sud	47
Rassemblement des Saint Maurice de France et d'Europe 2020	48
Esox Lucius	49
Le comité de la foire de Saint Maurice lès Châteauneuf	50
Contacts des associations	51
Numéros utiles	52
Agenda des manifestations 2021	54

Mot du Maire

L'année 2020 a été marquée par des événements majeurs au niveau national, qui ont eu des répercussions dans notre commune, et par la finalisation du programme d'assainissement.

Les élections municipales se sont déroulées dans des conditions très particulières : 1^{er} tour le 15 mars et 2^{ème} le 28 juin. Et il a fallu, lorsqu'un conseil était élu dès le 1^{er} tour, ce qui a été le cas à Saint Maurice, attendre le 15 mai pour élire le maire et les adjoints. Depuis cette date, une nouvelle équipe est en place et, dans des conditions difficiles, prend en charge les affaires de la commune au travers de diverses commissions et représentations dans les structures dont elle est membre.

Tous les conseillers sont au service de la commune et de ses habitants, aussi ne faut-il pas hésiter à leur poser toute question relative à la vie de la commune et à leur signaler tout dysfonctionnement qui peut être relevé. Dans la mesure du possible, des réponses seront apportées et les problèmes seront résolus, dans les meilleurs délais.

COVID 19 et confinement : cet épisode épidémique a fortement perturbé la vie de tous cette année, et surtout depuis mi mars, avec des mesures drastiques. La fermeture des écoles, de certains commerces, des entreprises, des administrations, a entraîné une quasi paralysie du pays. Mais cela a été aussi l'occasion pour beaucoup de faire preuve de dévouement vis-à-vis de la collectivité et de ses habitants au travers d'actions très concrètes : appels téléphoniques aux personnes âgées isolées, confection et distribution de masques par une équipe de couturières, voisin faisant les courses de personnes sans véhicule, et toutes les petites attentions qui se sont manifestées dans la discrétion. Dès que cela a été possible, l'école a été rouverte, ainsi que la garderie et la cantine. Un système d'accueil de tous les élèves, soit en classe soit en garderie, a été mis en place, en liaison avec les enseignants et les agents communaux.

Le retour du confinement en novembre, qui ne sera pas sans doute pas le seul, doit nous inciter tous à nous préoccuper de nos voisins et de toutes les personnes qui peuvent avoir besoin d'aide ou de présence. Les contraintes des gestes barrières et des mesures imposées par les autorités peuvent paraître parfois excessives, elles sont cependant indispensables pour essayer de limiter les conséquences sanitaires de ce virus sur chacun de nous.

Le programme d'assainissement, en co-maîtrise d'ouvrage avec Châteauneuf, est terminé. La nouvelle station d'épuration a été mise en service le 12 mars, juste avant le début du confinement, ce qui a permis le curage de l'ancienne lagune, sans obligations supplémentaires liées aux mesures sanitaires. Le bilan financier définitif n'est pas encore arrêté, mais l'enveloppe prévisionnelle de 1 054 000 € sera res-

Mot du Maire

pectée. La commune dispose désormais d'un équipement conforme aux normes et à ses besoins, et respectueux de l'environnement. En outre, de nouvelles habitations ont été raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Après la fermeture de la pizzeria-bistrot en 2019, l'épicerie Vival a fermé en 2020. Ce sont ainsi deux établissements qui ont disparu, et rien ne se précise actuellement, malgré le besoin de leur existence dans notre village. Outre leur utilité commerciale, ce sont aussi des lieux de rencontres et de convivialité qui participaient à la vie de la commune. Pour leurs éventuelles réouvertures, toutes les idées sont à étudier, même celles qui peuvent paraître utopiques, et le conseil municipal est prêt à s'impliquer dans des projets viables. Si réellement des projets aboutissent, il appartiendra à chacun de nous de les faire vivre.

Comme, hélas, depuis trop d'années, la France a connu en 2020 son lot d'attentats terroristes commis par des fanatiques qui dévoient complètement une religion. Nous ne devons pas jeter l'opprobre sur cette religion dont une majorité d'adeptes est respectueuse des valeurs et des lois de notre République. Nous devons cependant être attentifs à tous les signes inhabituels de ce qui pourrait être une menace, même si, dans nos petites communes, les risques semblent très limités.

En l'état actuel de la situation sanitaire, je ne peux prévoir, comme chaque année, une cérémonie publique des vœux pour 2021. Si cela est possible, elle sera organisée. Dans le cas contraire, il nous faudra espérer des jours meilleurs pour organiser une manifestation festive à l'échelle de la commune.

En attendant le retour à une situation normale de la vie de tous les jours, je vous souhaite à toutes et tous, avec les membres du conseil municipal, une année 2021 aussi bonne que possible, dans les domaines de la santé et de la vie familiale et professionnelle.

Jean-Luc Chanut

Maire de Saint Maurice lès Châteauneuf

S'occuper des autres et s'occuper...

C'est en mars qu'il a fallu se confiner. Certains d'entre nous l'ont fait en donnant de leur temps.

Aurélie et Jérôme organisent leur magasin

La boulangerie a organisé la mise à disposition des attestations, vente de produits d'épicerie, dépôt de commandes passées à l'épicerie de Saint Denis et, bien sûr, Aurélie garde un œil sur les habitants, vérifie que les plus isolés sortent chercher leur pain. La mairie a en effet une liste des habitants les plus isolés.

Tout le pays à la recherche de masques

Bulle de Nine, notre prof en couture, nous demande de l'aider à faire des masques sur le modèle du CHU de Grenoble. Ces masques partent dans des EHPAD (Gibles..), maison médicale, ADAPEI de Roanne (une centaine, autant que de personnel), service psychiatrie hôpital Roanne, hôpital de La Clayette... Et par dizaines ...

Cela se calme, aussi les couturières de Saint Maurice décident de coudre des masques pour les habitants. Ces masques sont présentés devant la boulangerie : c'est en libre service. En profitent également les occupants des résidences secondaires. Des dons nous permettent d'acheter l'élastique dès que les magasins rouvrent.

L'épidémie se corse, le gouvernement nous veut tous masqués en mai. Mais les masques chirurgicaux ne viennent pas. Aussi, changement de méthode : un modèle plus simple homologué est signalé par Bulle de Nine. De plus, les couturières proposent à la mairie de faire distribuer des masques à tous les habitants avant la date butoir de mai. Ce sont donc 450 masques distribués par anciens et nouveaux conseillers municipaux qui sillonnent la commune. Ne sont pas oubliés le personnel de l'école, et de plusieurs entreprises de la commune.

Au total plus de 1500 masques confectionnés cet hiver, pour petits et grands.

Il nous en restait : ils sont partis dans la récolte de novembre de la banque alimentaire.

Cela a nécessité une petite intendance : un appel aux dons de tissus molleton, coton... est lancé, les tissus sont à disposition des couturières derrière la mairie, le couloir est toujours ouvert. C'est ici que les masques sont récupérés et distribués. On récolte aussi la fourniture précieuse : l'élastique et quand il n'y en a plus, on fabrique des lacets en tissu. Coublanc Textile est sollicité : nous cherchons du tissu noir, le directeur de l'entreprise fait don d'une longueur en nous disant de bien revenir si cela ne suffit pas.

Merci à Angéline, Yvette, Colette, Suzanne, Françoise, Odette, Dominique, Viviane, pour ces kilomètres de piqûres, toutes ces aiguilles cassées dans les épaisseurs de tissu.

Cela manque d'un peu de va et vient dans le village

Heureusement le camion pizza est revenu après le confinement. Nous avons passé quelques belles soirées cet été, le petit marché du jeudi a permis de se rassembler. Il est prévu de le reconduire dès Pâques 2021, au même endroit, nous sommes à la recherche de commerçants le jeudi de 18h à 20h.

Alors si vous avez des projets pour occuper, rassembler, amuser, faites le savoir à vos conseillers municipaux ou aux autres acteurs de la vie villageoise !

Michelle CORRE

Le conseil municipal



Jean-Luc CHANUT—Maire

Commissions: bâtiments communaux, voirie, affaires scolaires, affaires culturelles, communication, fleurissement, finances, action sociale, CCID, appels d'offres

EPCI: communauté de commune, ATD71, correspondant défense, CNAS, CLECT

Commissions communautaires: communication du territoire, déchets



Christian LABOURET—1^{er} adjoint

Commissions: bâtiment communaux, finances, CCID, appels d'offres



Frédéric BUTTET —2^{ème} adjoint

Commission: voirie, finances, CCID

Commissions communautaires: voirie, tourisme



Michelle CORRE—3^{ème} adjointe

Commissions: affaires scolaires, associations, fleurissement, finances, action sociale

Commissions communautaires: tourisme, fleurissement



Roland BASSEUIL

Commissions: bâtiments communaux, finances, action sociale, CCID, appels d'offres

EPCI: SIEVS, SPANC, SYDESL

Commissions communautaires: finances, PLUi, projets de territoires seniors



Nicolas BERT

Commissions: voiries, affaires scolaire, communication, finances



Pascal BRESCIANI

Commissions: bâtiments communaux, voiries, finances, CCID, appels d'offres

EPCI: SIEVS, SYDESL



Dominique DESBROSSES

Commissions: associations, action sociale

EPCI: EPHAD

Commissions communautaires: projets de territoires seniors, environnement/développement durable



Sébastien GROUILLER

Commissions: communication, finances, CCID

Commission communautaire: enfance/jeunesse/famille



Corinne JONON

Commissions: affaires scolaires, associations, communication, action sociale

Commissions communautaires: culture, enfance/jeunesse/famille



Cécile LAMBOROT

Commissions: associations, communication, finances



Lucas LAROCHE

Commissions: bâtiments communaux, voirie, fleurissement



Claire MARTIN

Commissions: bâtiments communaux, associations, finances, CCID

Commission communautaire: développement économique, projets de territoires seniors



Cécile RENAUX

Commissions: voirie, associations, communication

Histoire de mon village

La construction de la Mairie

Nous avons évoqué, sur les bulletins précédents, la construction du bourg, de ses principales maisons, et de l'église.

Intéressons-nous, cette fois-ci, à un bâtiment emblématique de notre village, la maison commune, c'est à dire, la mairie.



Le projet se précise après les années 1870. L'église est terminée, d'autres maisons ont vu le jour ; les lois concernant l'instruction publique vont pousser à l'installation de mairies écoles. Le pouvoir central va faire pression sur les élus locaux, pour qu'ils se dotent de structures adaptées.

On sait que pour ce qui concerne l'instruction à Saint Maurice, le propriétaire de l'actuelle maison LOIRE, qui s'appelle Monsieur DECHIZELLE, vieille famille locale, fait fonction d'instituteur et de secrétaire de mairie. Les petits garçons vont à l'école dans sa maison ; une partie du rez de chaussée, côté rue est transformée en salle de classe, avec une entrée directe créée pour la circonstance. La commune lui paie une location ; on peut penser que cette maison sert aussi de mairie, à moins que ce ne soit partagé avec le domicile des maires successifs.

Les enfants, garçons et filles, ne sont pas scolarisés ensemble, ces dernières font l'objet d'une instruction de mademoiselle CHENAL, dans sa maison du bourg, puis ensuite au presbytère, et dans le bâtiment de l'actuelle maison de retraite, avec des religieuses.

Le projet de construction, débattu en conseil municipal, est soumis par Monsieur André DELLA JOGNA, architecte à Charolles, qui présentera plans et devis en février 1874 pour un montant de 16143 francs. Le conseil vote une imposition extraordinaire, un emprunt pour compléter et sollicitera un secours de l'Etat. Le projet arrêté et approuvé par le Préfet comporte un bâtiment assez élégant, dans le goût de l'époque, un peu retiré de la route, avec une courette devant, une façade recherchée, avec son clocheton et son toit pentu, qui abritera la mairie et le logement des instituteurs. Une construction attenante, à l'arrière du bâtiment principal, abritera 2 salles de classe pour les garçons.

Ces 2 bâtiments de forme différente réunis, comprennent, pour le bâtiment principal, au rez de chaussée, la salle de la mairie et la cuisine de l'instituteur, séparées par le vestibule avec l'escalier d'accès aux chambres, et au grenier, en sous-sol 2 caves voûtées.

L'adjudication des travaux est signée le 21 juin 1875, Joseph Marie AUCLAIR étant maire, en faveur de Jean JOMAIN, tailleur de pierre et entrepreneur à La Clayette, et François FAYOLLE, tailleur de pierre à Saint Maurice. La construction était achevée lors de la réception provisoire du 25 novembre 1876, et le

Histoire de mon village

décompte définitif arrêté le 22 novembre 1877, pour un montant de 17 464 francs.

Des travaux de clôtures complétèrent l'ouvrage en 1881, avec Monsieur ROTIVAL, architecte à Charolles, mais en 1883, il manquait encore un préau couvert et des toilettes dans la cour. Avis favorable fut donné à un projet de Monsieur DUCARRE architecte à Saint Maurice, approuvé par le ministre de l'instruction publique, en décembre 1884, et qui ne seront que partiellement réalisés en 1887.

Cet ensemble école et mairie était construit sur une parcelle de 16 ares acquise en 1874 par Monsieur Antoine DUBREUIL, maire, des époux CHASSY LESPINASSE, pour un montant de 3450 francs.

Dans les années 1930, l'école cessera de fonctionner, les garçons et les filles étant rassemblés dans le même bâtiment, construit en 1909, à l'usage d'école publique de filles, et qui est donc l'école actuelle.

Les anciennes salles de classe furent aménagées au fil des années, en salle de réunions et cantine scolaire. Le bâtiment principal conserva sa partie logement jusque dans les années 1970, où secrétariat et bureau du maire remplacèrent le logement du rez de chaussée. L'appartement de l'étage fut utilisé encore quelques années, puis une partie fut cédée pour l'installation d'un cabinet d'infirmières et de la bibliothèque communale. Actuellement, cet étage abrite le bureau du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin et un local de rangement pour les services de la mairie.

On notera que l'aménagement des salles de réunions dans la partie de l'ancienne école, s'organisa d'une façon fonctionnelle, avec la mise en place des Clubs de l'Amitié dans les années 1975 et 1980, et le besoin de locaux nécessaires aux nombreuses associations locales en plein développement.

Ces bâtiments ont toujours bénéficié d'entretien régulier et de travaux de modernisation, par les municipalités successives, pour les rendre accueillants.

Auguste LAVENIR maire honoraire

D'après les archives communales et départementales témoignages et notes personnelles

Info Mairie

La Mairie



Horaires d'ouverture

Mardi de 9h00 à 12h00

Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 14h00 à 18h00

NB : *Il est possible de prendre RDV avec le Maire et/ou la secrétaire de Mairie en dehors des horaires d'ouverture.*

Contact

Tél : 03.85.26.22.73

Fax : 03.85.25.05.44

Monsieur Le Maire 06.76.79.47.77

Mail : mairie@st-maurice.fr

NOUVEAU
SITE WEB



<https://www.st-maurice.fr/>



Info Mairie

Le personnel communal

Nom	Prénom	Fonctions	QUOTITE DE TRAVAIL
BOUILLOT	Françoise	Garderie du matin + ATSEM classe MS-CP	Temps non complet En retraite depuis 31/12/20
CHETAIL	Anne-Marie	ATSEM + surveillance cantine + garderie	Temps non complet
CHETAILLE	Laurence	Cantine + espaces verts + entretien de bâtiments	Temps complet
DUMOULIN	Bernard	Voirie + assainissement + espaces verts	Mi-temps
NOBLET	Katia	ATSEM (à partir de janv 21) + surveillance cantine + garderie	Temps non complet
PERRET	Brigitte	Nettoyage de tous les bâtiments communaux + bus scolaire	Temps non complet
GALVEZ	Enola	Accueil téléphonique + accueil du public + classement/archivage + diverses tâches administratives	Temps non complet
BONNETAIN	Ingrid	Secrétaire de mairie (Réunions/comptes-rendus/délibérations + gestion administrative du personnel/carrière/absences/congés + paies + comptabilité/factures/loyers + dossiers d'investissement/marchés publics/subventions)	Temps complet

Réalisations des employés municipaux

Réfection du logement situé au-dessus de la bibliothèque



AVANT



APRES

Réalisation d'une dalle béton pour l'installation d'une cabane dans la cour de l'école



Réalisation d'une cloison pour un des petits WC de l'école maternelle

Réfection du toit d'une des dépendances situées derrière la mairie



AVANT



APRES

Réalisations des employés municipaux

Réfection de la classe de CM1-CM2



AVANT



APRES

PanneauPocket



SOYEZ
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ

OFFERT
PAR VOTRE
MAIRIE



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



LA SOLUTION MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE



SIMPLE ET GRATUIT
Testez-le vous même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.



SINON, FLASHEZ-NOUS !



MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT

Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET

pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- 1 Cuvrez votre application "Play Store" ou "AppStore" sur votre téléphone ou sur votre tablette  
- 2 Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste 
- 4 Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
 Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.



BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

Vos démarches

Services dispensés par le secrétariat de Mairie

Recensement militaire.

Élections, gestion de la liste électorale.

Urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permission de voirie.

État-civil, délivrance d'actes. (reconnaissance d'enfant, changement de prénom, mariage, PACS, décès ...)

Déclarations agricoles diverses.

Aide sociale.

Photopies – Renseignements divers.

Nouveaux habitants

Il est souhaitable que tout nouvel habitant se fasse connaître au Secrétariat de Mairie. Apporter le livret de famille. Se faire inscrire également sur les listes électorales à l'aide d'un justificatif de domicile, de la carte d'électeur et de la carte d'identité.

Au départ de la commune

Il est conseillé de faire connaître à la Mairie la date du départ et la nouvelle adresse.

Résidents secondaires

Se présenter à la Mairie avec le livret de famille ou la carte d'identité et préciser l'adresse de la résidence principale.

État civil

Les extraits d'acte de naissance, de mariage ou de décès sont à demander à la mairie du lieu où a été établi l'acte (validité : 3 mois).

Déclaration de naissance

Elle doit se faire à la mairie du lieu de naissance dans les cinq jours. La reconnaissance d'un enfant peut se faire à tout moment (avant la naissance, dès la naissance ou après), à la Mairie de la Commune du domicile ou du lieu de naissance.

Mariage

Il est célébré dans la commune où l'un des deux époux a son domicile. Les formalités sont à effectuer environ 2 mois avant la date choisie, auprès de la mairie du lieu du mariage.

PIÈCES A FOURNIR PAR LES FUTURS ÉPOUX :

1 extrait d'acte de naissance établi depuis moins de 3 mois,

1 justificatif de domicile,

Liste des témoins, etc. (dossier de mariage à retirer auprès du secrétariat de mairie).

Vos démarches

Décès

La déclaration de décès est effectuée par un proche à la mairie du lieu du décès, sous 24 heures hors week-end et jours fériés. En cas de décès dans un hôpital, les renseignements concernant le transport du défunt à son domicile sont donnés par la mairie du lieu de décès. Ne pas attendre : les délais sont strictement limités.

Duplicata de permis de conduire

Gratuit. (Imprimé à retirer en Mairie)

Extrait du casier judiciaire

Faire une demande écrite en joignant une photocopie du livret de famille, et une enveloppe timbrée à :

CASIER JUDICIAIRE NATIONAL

107, Rue de Landreau

44079 NANTES CEDEX 01

Recensement militaire

Tout citoyen (garçon ou fille) âgé de 16 ans, est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile dans les 3 mois qui suivent son 16ème anniversaire. Une attestation de recensement sera remise (attestation nécessaire pour se présenter à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique comme le permis de conduire, le baccalauréat(...)).

Il devra être muni d'une pièce d'identité et du livret de famille à jour.

Liste électorale

L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique (sauf pour les jeunes atteignant 18 ans au cours de l'année et jusqu'au dernier jour de février de l'année suivante).

Vous devez vous faire inscrire 6 à 8 semaines avant la date de l'élection.

Pour les nouveaux résidents, la demande d'inscription entraîne automatiquement leur radiation sur la liste électorale de leur ancienne commune.

Le vote par procuration est possible en cas d'absence pour raisons professionnelles ou médicales ou pour congés annuels. S'adresser à la Gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail qui établira la procuration.

Vos démarches

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) :

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de même sexe ou de sexe différent, pour organiser leur vie commune.

L'enregistrement des PACS se déroule soit à la mairie du domicile des partenaires (commune où est établie leur résidence commune) soit chez un notaire.

Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention rédigée en français. Elle peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un PACS mais peut être aussi plus complète.

Les partenaires peuvent utiliser ou non la convention-type disponible sur le site « servicepublic.fr ».

Les pièces à fournir sont :

Une pièce d'identité en cours de validité pour chacun des partenaires

Un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de trois mois à la date de dépôt du dossier

Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02)

Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02)

Si votre PACS a été enregistré par un Tribunal avant le 1^{er} novembre 2017, la mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf est alors compétente pour procéder à la modification ou à la dissolution de celui-ci.

L'enregistrement, la modification et la dissolution du PACS sont gratuits.

Pour de plus amples renseignements, vous êtes invités à consulter le site « servicepublic.fr ».

Tarifs communaux

LOCATION SALLES

FOYER RURAL / SALLE DES FÊTES (petite et grande salle)	
ASSOCIATIONS	
Associations communales ou intercommunales et école	
Gratuité pour 2 locations sur l'année et ensuite à partir de la 3 ^{ème} location le tarif sera de 50€	
Pour toute location : charges en plus avec relevé aux compteurs	
♦Réunions, Assemblées Générales, toutes manifestations des écoles de la commune, repas des anciens, réunions de quartier, manifestations à but non lucratif ...	gratuit
♦Manifestations à but lucratif, séances ...	100 €
♦Bals privés ...	100 €
♦Bals de classe privés ou banquets de conscrits ...	100 €
♦Cours de gym du GRS à l'année au foyer rural	100€ <i>forfait annuel</i>
Associations extérieures à la commune	
♦Séances ...	150 €
♦Bals privés ...	300 €
♦Banquets privés ou banquets de conscrits	300 €
♦Comité d'entreprise ...	120 €

PARTICULIERS	
Particuliers de la commune	
♦3 jours (mariage, etc...)	120 €
♦Soirée et dimanche (week-end)	80 €
Particuliers extérieurs à la commune	
♦3 jours (mariage, etc...)	420 €
♦Soirée et dimanche (week-end)	250 €
CAUTIONS	
♦Caution sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en cas de <u>détérioration de la salle et du matériel</u> (à remettre à la remise des clés)	500 €
♦Caution sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en cas de <u>non remise en état de propreté de la salle</u> (à remettre à la remise des clés)	150 €
SALLE DE RÉUNION exclusivement pour les associations et particuliers de la commune	
♦Location salle de réunion derrière la mairie + ancienne cantine	Été 60 € Hiver 80 €
♦Caution	350 €
♦Club de l'amitié (forfait annuel pour la salle de réunion)	100 € <i>forfait annuel</i>
♦L'Association « La marmite » possède un forfait annuel qui donne lieu à un accès illimité à toutes les salles de la commune	1 500 € <i>forfait annuel</i>
♦Forfait ménage pour le Foyer Rural	150 €
♦Forfait ménage pour la salle derrière la Mairie	70 €

Tarifs communaux

LOCATION DE PETIT MATÉRIEL

♦Tables	3.80 € l'unité
♦Tabourets ou chaises	0.20 € l'unité
♦Barrières hors commune	2 € l'unité
♦Barrières Associations communales	gratuit

CHARGES RELEVÉES AU COMPTEUR

♦Gaz	0.10 € /m3
♦Fioul	1 € / litre
♦Électricité	0.30 € / kW

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

♦Occupation de 3 jours consécutifs maximum	50 €
♦Occupation prolongée au-delà de 3 jours	20 € / jour

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

♦Garderie périscolaire	10 cases x 30 min 5 €
Règlement par le biais de cartes d'abonnement à acheter au préalable au secrétariat de la mairie	30 cases x 30 min 13 €
	50 cases x 50 min 22 €

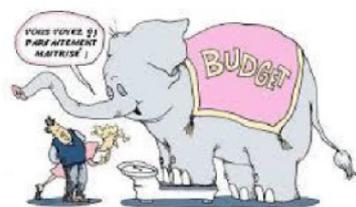
CIMETIÈRE COMMUNAL

CONCESSION	
♦Trentenaire	120 € /m2
♦Cinquantenaire	200 € / m2
COLUMBARIUM	
♦Case 30 ans	450 €
♦Case 50 ans	750 €
♦Dispersion des cendres dans le puit à cendres	gratuit
CAVEAU	
♦Caveau d'attente durant 6 jours maximum	gratuit
♦Caveau d'attente plus de 6 jours	50 € / jour

ASSAINISSEMENT

♦Taxe de raccordement au réseau assainissement (tout à l'égout)	2 500 €
♦Redevance assainissement	1.65 € / m3

Budget 2020



SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF Les finances communales

La gestion d'une commune nécessite, de la part du conseil municipal, un certain nombre de décisions, dont beaucoup engagent des dépenses. Cependant, les dépenses et recettes d'une collectivité ne peuvent être effectuées si elles n'ont pas été prévues et votées par le conseil municipal dans un budget annuel établi par le maire et la commission des finances, avec des règles très précises.

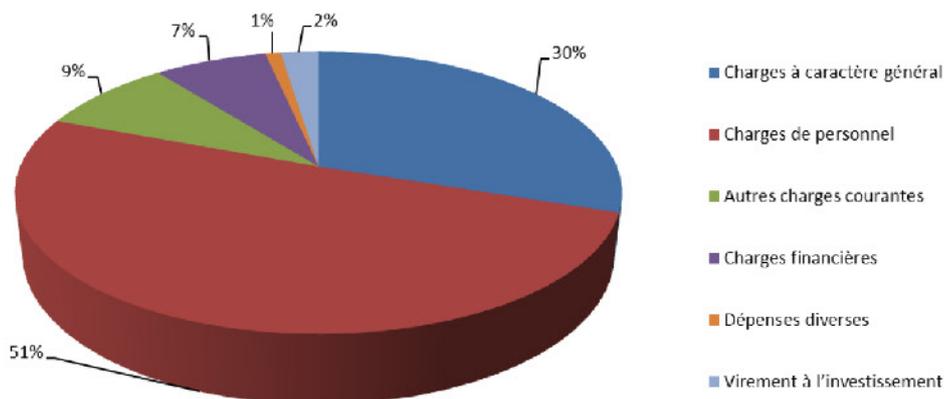
Le document qui vous est présenté a pour but de vous exposer les finances 2020 de Saint-Maurice.

1°/ Le fonctionnement

Cette partie du budget regroupe toutes les recettes et dépenses qui n'ont pas pour finalité d'accroître le patrimoine de la commune. **Les dépenses** peuvent être groupées en 6 catégories :

Catégories	Montant 2020	% du total	Désignation
Charges à caractère général	128 675 €	30.16 %	Achats divers, eau, EDF, gaz, fournitures scolaires et administratives, produits d'entretien, entretiens de voirie, de bâtiments, de matériel
Charges de personnel	215 900 €	50.60 %	Salaires, charges sociales, indemnités
Autres charges courantes	36 850 €	8.64 %	Indemnités et charges maire et adjoints (28 000.00€), subventions aux associations (5 000.00€) et autres contributions
Charges financières	30 700 €	7.20 %	Intérêts de la dette
Dépenses diverses	4 229 €	1.00 %	Amortissements, FPIC
Virement à l'investissement	10 241 €	2.40 %	Autofinancement des réalisations
TOTAL	426 595 €		

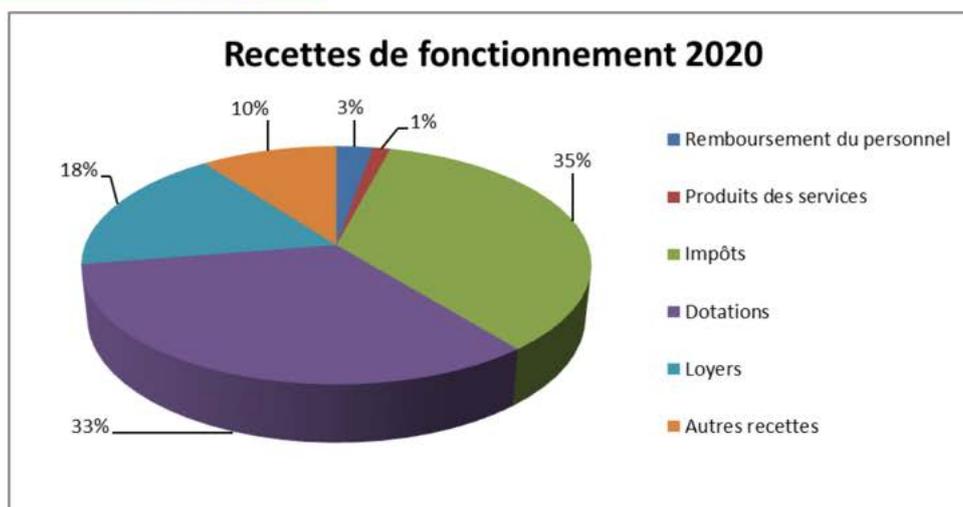
Dépenses de fonctionnement 2020



Budget 2020

Pour assurer ces dépenses, il faut **des recettes**, qui peuvent elles aussi être classées en 6 catégories :

Catégories	Montant 2020	% du total	Désignation
Remboursement du personnel	11 600 €	2.72 %	Remboursement du personnel mis à disposition (Syndicat des Eaux, service de l'assainissement)
Produits des services	5 600 €	1.32 %	Garderie, Redevances Occupation du Domaine Public
Impôts	150 195 €	35.20 %	Taxes d'habitation et foncières, autres impôts
Dotations	141 600 €	33.20 %	Versements par l'Etat et autres organismes
Loyers	74 100 €	17.36 %	Loyers des immeubles possédés par la commune (logements, bureaux, locations des salles...)
Autres recettes	43 500 €	10.20 %	Dons et remboursements assurances (23 500€) + travaux en régies (20 000 €)
TOTAL	426 595 €		



Réglementairement, les sections doivent s'équilibrer en recettes et en dépenses, le budget des collectivités doit toujours être ainsi présenté en équilibre, ce qui n'est pas le cas pour l'Etat dont les prévisions budgétaires sont systématiquement en déficit depuis 1974.

2°/ L'investissement

Cette partie du budget groupe en dépenses toutes les réalisations qui sont appelées à durer, et en recettes les moyens de financer ces dépenses.



DEPENSES		RECETTES	
Déficit 2019	116 946.30 €	Résultat fonctionnement 2019	52 393.40 €
Capital des emprunts	74 000 €	Autofinancement 2020	10 241 €
Travaux en régies (écriture d'ordre)	20 000 €	TVA sur investissements 2019 (FCTVA)	4 600 €
		Cautions Logements communaux et amortissements	1 963€
		Remboursement avance versée au budget lotissement Fromental	28 122.02 €
Travaux de bâtiments (Restes à Réaliser 2019)	1 316.95 €	Vente terrain lotissement Les Carrières	16 500€
Achat de panneaux pour l'adressage	15 662.94 €	Subvention adressage	7 800 €
Acquisition de matériel (vidéoprojecteur interactif classe de CP)	5 693.23 €	Subvention vidéoprojecteur interactif classe de CP	2 000 €
		Subvention LEADER (Fonds européens) Bâtiment Les P'tits Loups	110 000 €
TOTAL	233 619.42 €	TOTAL	233 619.42 €

Réalisations 2020

Travaux d'assainissement

Ce programme de travaux s'est réalisé en plusieurs étapes :

1. Création d'une nouvelle station d'épuration avec filtres plantés de roseaux.

Cette installation est composée d'un dégrilleur automatique, d'un déversoir d'orage, d'un poste de refoulement (implanté sur le site de l'actuelle lagune) et la Station d'épuration en elle-même comprend 2 étages de filtres (1er étage de 600m² et 2ème étage de 400m²)



Vue de la route de Charlieu



Les deux bassins en construction



Bassin du haut



Bassin du bas



Poste de refoulement avec dégrilleur automatique à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

Réalisations 2020

2. Réhabilitation du site de la lagune avec restauration de la berge du Sornin



3. Différents travaux sur le réseau existant

- Opérations de réduction des Eaux Claires Parasites : la présence des eaux claires parasites dans le réseau peut nuire au fonctionnement du système d'assainissement. Le programme de travaux envisagé repose sur des opérations de réhabilitation de réseau par remplacement de collecteur ou réhabilitation de regards de visite.
- Opérations de réduction des apports d'eaux pluviales : afin de limiter d'une part les débits d'eaux pluviales arrivant à l'ouvrage d'épuration et d'autre part les fréquences de déversement des 2 principaux déversoirs d'orage, il faut déconnecter autant que possible les réseaux d'eaux pluviales raccordés au réseau d'assainissement. Trois secteurs sont concernés par ces opérations : une partie de la RD8, le parking de l'école et le Lotissement La Vigne.
- Extension du réseau de collecte : les secteurs de la Violetterie Route de Chauffailles (8 habitations sur St Maurice et 3 sur Châteauneuf) et de la rue de la Gare (3 habitations sur St Maurice) sont concernés par ces travaux d'extension.
- Réhabilitation du poste de refoulement de Châteauneuf : le poste de refoulement de Châteauneuf présente des défauts d'automatisation. Les 2 pompes fonctionnent toujours simultanément au lieu de fonctionner en alternance.



Installation des deux défibrillateurs acquis par la commune :

un sur le mur de la mairie (photo)
l'autre sur le mur du foyer rural

Projets 2021

Achat des plaques de noms de rues et de numérotation des habitations

La Commune a travaillé sur son plan d'adressage en donnant à chaque foyer un numéro et un nom de rue.



Il a été décidé d'utiliser la numérotation métrique, c'est-à-dire que les numéros attribués aux habitations représentent ainsi la distance en mètres séparant le début de la voie du point d'adresse numérique.

La réunion publique du 06/03/2020 a permis de présenter ce projet aux habitants de la commune.

Suite à cette réunion, quelques personnes se sont manifestées en mairie pour faire part d'une demande de changement de leur nom de voie. Dans la mesure du possible, les modifications souhaitées ont été apportées.

Vous serez informés personnellement de l'adresse qui vous a été attribuée ainsi que des démarches que vous aurez à faire auprès des différents organismes.



Equipement d'un vidéo projecteur pour la classe de CP

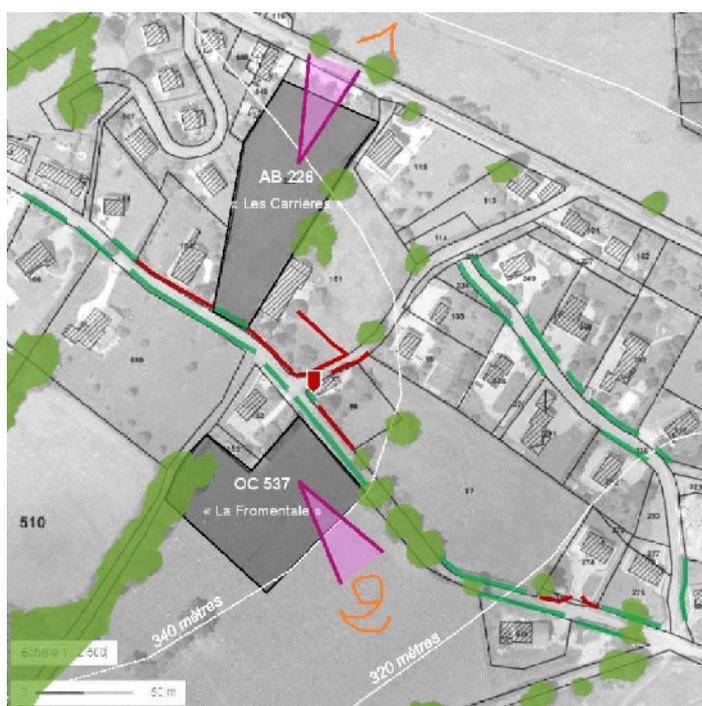
Les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 sont déjà équipées avec ce matériel et il conviendrait d'équiper une 3ème classe de primaire (MS/CP).

Etude de faisabilité pour la création de deux lotissements

1/ Etude de la possibilité de la création d'un lotissement « Les Carrières » sur un terrain communal.

2/ Etude de la possibilité de la création d'un lotissement « Le Fromentale » sur un terrain communal.

La Commune aimerait se développer et attirer de jeunes ménages. C'est pourquoi elle étudie ces possibilités qui seront subordonnées au coût de ces projets.



Fleurissement 2020

L'année 2020 n'a pas été une réussite pour le fleurissement de notre village.

Avec le confinement du printemps suite à l'épidémie du coronavirus et les épisodes de fortes chaleurs entraînant un manque d'eau et une interdiction d'arroser, il a été décidé de ne pas investir dans l'achat de fleurs.



Les employés communaux ont nettoyé les massifs et ont semé du gazon japonais qui a fleuri en octobre grâce aux épisodes pluvieux de fin septembre.

2021 sera peut-être plus favorable pour l'embellissement floral coloré et lumineux du village où il est agréable de flâner les jours de beau temps.

Peut-être faudra-t-il s'adapter à ces périodes de sécheresse et favoriser les plantes vivaces qui demandent moins d'eau.

Si vous désirez rejoindre l'équipe de bénévoles, contactez la mairie.

Sècheresse

Toute personne qui a constaté des dégâts sur son habitation doit le signaler en Mairie, de façon à déposer un dossier auprès du Préfet, l'état de catastrophe naturelle ne sera reconnu que s'il existe plusieurs dossiers sur une même commune. Le dossier devra comporter une description des dégâts et des photos.

Pour être indemnisé, il faut que les conditions suivantes soient réunies :

1/Il faut avoir souscrit une assurance catastrophe naturelle.

La première condition pour être indemnisé en cas de dégâts dus aux catastrophes naturelles est d'être assuré contre ce risque. Soit par une souscription spéciale, soit par l'adhésion à un contrat qui l'inclut automatiquement, comme l'assurance "multirisques habitation".

2/Un arrêté de catastrophe naturelle doit être publié.

Même si vous êtes assuré contre les catastrophes naturelles, cela ne suffit pas pour obtenir l'indemnisation de votre sinistre par l'assurance. Il faut en plus qu'un arrêté interministériel de catastrophe naturelle ait été adopté et publié par le gouvernement.

Cet arrêté indique : les zones géographiques touchées par la catastrophe naturelle et les périodes au cours desquelles cela s'est passé et la nature des dommages occasionnés par la catastrophe naturelle.

Ensuite vous disposerez de 10 jours à partir de la parution de cet arrêté au Journal officiel pour vérifier si votre zone est concernée et pour déclarer le sinistre auprès de votre assurance.

Les dossiers de déclaration de dégâts dus à la sécheresse doivent être déposés en mairie avant la fin de l'année concernée.

Etat civil 2020

Naissances

Keïs NAVARRO né le 26 décembre 2019 à Roanne
de Vanessa SURGET et de Patrice NAVARRO
domiciliés « Les Petites Avaizes » à St Maurice

Kanane, Élam GHALEM né le 07 juillet 2020 à Gleizé (Rhône)
de Morgane AUCOURD et de Abdel Kalek GHALEM
domiciliés « Le Bourg » à St Maurice

Arthur QUELIN né le 11 juillet 2020 à Roanne
de Elodie NICOLAS et de Etienne QUELIN
domiciliés « Le Bois de la Grange » à St Maurice

Ellie MOREL née le 30 juillet 2020 à Roanne
de Mélanie LACOTE et de Régis MOREL
Domiciliés « Le Bois du Moulin » à St Maurice

Laura NICOLAS née le 22 octobre 2020 à Roanne
de Aurélie BASSET et de Anthony NICOLAS
Domiciliés « Les Carrières » à St Maurice

Sandro BRESSON né le 23 novembre 2020 à Roanne
de Laurène MARTIN et de Matthieu BRESSON
Domiciliés « Cerizé » à St Maurice



Mariages

Laurent BERNE et Céline CANTAT, domiciliés « Les Petites Avaizes » à Saint-Maurice, se sont unis à la mairie le 01 août 2020

Etat civil 2020

Décès

Aimée, Marcelle LESTAGE décédée le 22 mars 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.

Germaine, Marie, Jeanne VERCHERE veuve MEILLER décédée le 06 avril 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.

Lucien PERRAT décédé le 08 avril 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.

Germaine, Gabrielle VAGINAY veuve CLEMENCIN décédée le 08 mai 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.

Anna, Claudia TROUILLET veuve FRICAUD décédée le 06 juin 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.

Suzanne, Marguerite SYRE veuve ROBERT décédée le 10 juin 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice .

Germaine, Marie BENETHUILLERE veuve VOUILLON décédée le 10 juin 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.

Jean-Marie JACQUET décédé le 12 juin 2020 à Chauffailles.

Thérèse, Marie, Marguerite BOUCAUD veuve BERRY décédée le 08 juillet 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.

Georges SAMBARDIER décédé le 22 août 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

Jean, Benoit, Marius AUCOURT décédé le 22 septembre 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

Marie, Louise GONNET décédée le 09 octobre 2020 à Paray-le-Monial

Marie, Antoinette, Joséphine TERMOZ décédée le 18 octobre 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.

Simone, Claudia, Jeanne LABROSSE veuve AUBONNET décédée le 28 octobre 2020 à Régnv (Loire).

Madeleine BOUSAND veuve LAVENIR décédée le 24 novembre 2020 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.

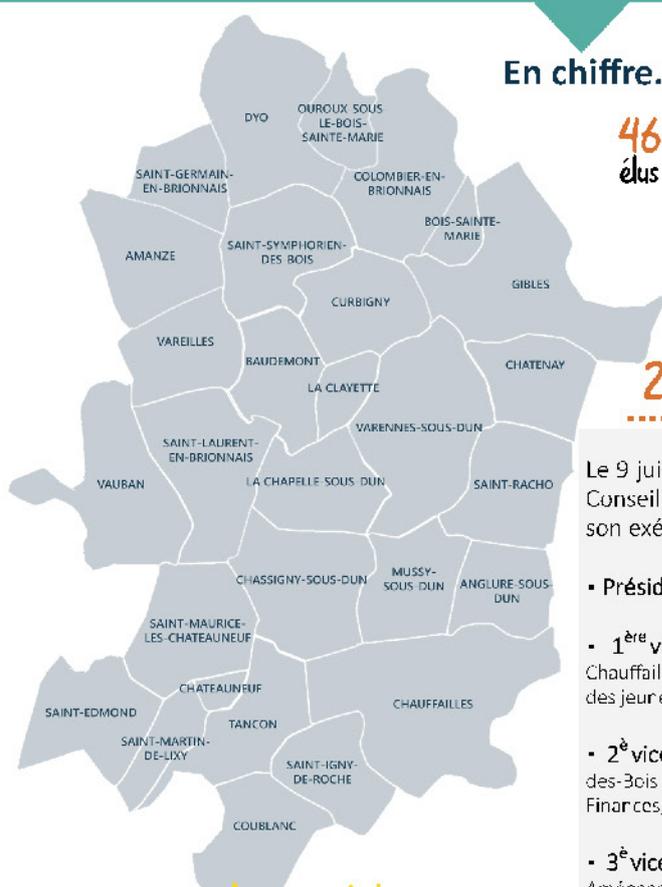


Intercommunalité

intercommunalité

29 communes réunies pour un projet de territoire 2020-2026

Un nouveau mandat débute pour les élus de la **Communauté de Communes** avec un objectif commun : mener des projets structurants et innovants pour le territoire.



En chiffre...

15 574
habitants

290
km²

46
élus

61
agents

15
millions d'€ de budget

Communauté de Communes
CCLCCB
La Clayette Chauffailles
en Brionnais

2020 élections communautaires

Le 9 juillet dernier, après le 2^è tour des municipales, le Conseil Communautaire était au complet pour élire son exécutif. Ont été élus :

- **Président** : Stéphane Huet, maire de Châtenay,
- **1^{ère} vice-présidente** : Stéphanie Dumoulin, maire de Chauffailles : Enfance Jeunesse Famille, Insertion professionnelle des jeunes et Perspectives liées à l'emploi ces jeunes.
- **2^è vice-président** : Arnaud Durix, maire de St Symphorien-des-Bois : Développement économique, Attractivité du territoire, Finances, Administration générale, Ressources Humaines.
- **3^è vice-président** : Christian Lavenir, maire de La Clayette : Aménagement du territoire, Voirie, Bâtiments et Accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- **4^è vice-présidente** : Isabelle Morel, maire de Mussy sous Dun : Projet de territoire seniors, Nouveaux services à la population, Action sanitaire et sociale et Mobilité.
- **5^è vice-président**, Gilles Lucarella, maire de St Martin-ce-Lixy : Actions touristiques, Patrimoine culturel et Espaces naturels.
- **6^è vice-président** : Jean-Claude Vassan, maire d'Anglure sous Dun : Communication, Relations avec les élus et Culture.
- **7^è vice-président** : Fabrice Dejoux, maire de St Igny-de-Roche : Environnement, Transition écologique, Déchets ménagers.
- **8^è vice-président** : Bertrand Collaudin, maire de Curbigny : Sport et Vie associative.

Les projets en cours

- Aménagement des parcs d'activités de Baudemont, La Clayette et Chauffailles
- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Travaux d'amélioration et de rénovation de la voirie

Les grandes orientations du mandat

- Mise en place d'un projet de territoire à 2, 4 et 6 ans,
- Attractivité du territoire aux plans économique, touristique et culturel,
- Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans,
- Seniors et développement de nouveaux services,
- Développement durable,
- Mobilité.

Intercommunalité

La Communauté de Communes

agit pour vous au quotidien !

Plan de relance de l'économie locale

Le conseil communautaire a récemment adopté un plan de relance de l'économie locale afin d'atténuer les conséquences de la crise économique liée à la Covid-19. Plusieurs volets composent ce plan.

• FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES 2020-2021

La CCLCCB et la Région Bourgogne Franche Comté viennent en aide aux **Très Petites Entreprises** (de 0 à 10 salariés, siège social en Bourgogne avec un établissement sur le territoire de la CCLCCB.) en leur proposant une **aide financière de 40 % à 50 %** des dépenses (HT) réalisées pour leurs **projets d'investissement**.

• FONDS D'AVANCES REMBOURSABLES 2020-2021

Financé par la Région Bourgogne Franche Comté, la Banque des Territoires et la CCLCCB, il s'adresse aux **TPE de 0 à 20 salariés**, créées avant le 16 mars 2020, avec leur siège social en Bourgogne, tout secteur d'activité, toute forme juridique et réalisant moins de 2M€ de chiffre d'affaire. Il s'agit d'un **prêt à taux nul de 3 000 à 15 000 €**.



Infos pratiques : services communautaires

Communauté de communes

du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h
(sauf vendredi après-midi)

03 85 26 52 20 cc@cclccb.fr 

L'inter'COW • Baudemont

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 13h-17h
possibilité d'horaires élargis pour les abonnés

06 52 43 52 00 71 lintercow@cclccb.fr 

Pôle enfance jeunesse • Chauffailles

du lundi au vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-17h30

03 85 26 54 50 poleenfancejeunesse@gmail.com 

Portage de repas à domicile

07 85 59 77 45 portagederepas@cclccb.fr

Ecole de musique • Chauffailles & La Clayette

06 31 35 94 92 emusique@cclccb.fr

Déchetterie • Chauffailles

lundi : 9h-12h

du mardi au samedi : 9h-12h et 14h-17h30
(18h du 01/04 au 31/10)

Plateforme déchets verts (DV) • Chauffailles

du lundi au vendredi : 13h30-17h30

samedi : 9h-12h et 14h-17h30

(18h du 01/04 au 31/10)

Déchetterie et plateforme DV • La Clayette

lundi et mercredi : 13h30-17h30

mercredi et samedi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Réseau Sous Dun...les bibliothèques !

Châtenay, Chauffailles, Coublanc, Gibles, La Clayette, St Igny-de-Roche, St Maurice-lès-Châteauneuf, et Tancon 

Toutes les infos
et actualités

 www.cc-laclayette-chauffailles-en-brionnais.fr

Brionnais
Sud Bourgogne

Un nouveau nom pour notre Communauté de communes,

Brionnais Sud Bourgogne, pour mieux identifier le territoire.

Informations diverses

Nuisances sonores

Les animaux :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Les appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Elagage

L'élagage est important dans nos petits chemins ruraux. Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation des chemins ruraux, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb de ces voies et les haies conduites de manière que leurs développements ne fassent pas saillie du côté où passe le public.

Lorsqu'il existe un danger pour la circulation, par exemple des branches pouvant endommager les véhicules circulant sur la chaussée, la mairie peut procéder à un élagage d'office aux frais du propriétaire.

Informations diverses

Brûlages des déchets

(Cf. arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2001)

La valorisation de ces déchets par compostage doit être privilégiée.

Toutefois, dans les communes rurales, (population inférieure ou égale à 2000 habitants au dernier recensement), lorsque la quantité de déchets végétaux produits par les particuliers est trop importante pour être accueillie en déchetterie ou ne peut y être acheminée, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, sous réserve qu'il soit effectué à une distance minimum de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.

Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment et doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et arroser les cendres si nécessaire.

Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, difficile à brûler, tels que la tonte des pelouses est interdit.

L'adjonction de tous produits pour activer la combustion des végétaux (pneus, huile de vidange, gasoil ...) est interdite. Les déchets végétaux à éliminer devront donc être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut s'opposer à ce brûlage notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité...) l'exigent.

Le brûlage des déchets verts est réglementé par la circulaire ministérielle du 18/11/2011 ainsi qu'une note de la préfecture de Saône-et-Loire en date du 31/01/2012.

Celles-ci définissent deux périodes d'interdiction pour allumer un feu, du 15 février au 15 mai et du 1er juillet au 31 octobre.

Outre les dispositions existantes de sécurité incendie, il est important, si brûlage il y a que les végétaux soient secs et qu'il soit pratiqué :

Uniquement entre 11h et 15h30 durant les mois de décembre, janvier et février

Entre 10h et 16h30, les autres mois de l'année, hors mois déjà interdits vis-à-vis du risque incendie.

Propriétaires de chiens dangereux

Conformément à la loi du 20 juin 2008, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégories doivent suivre une formation obligatoire afin d'obtenir une attestation d'aptitude. Cette attestation d'aptitude, valable 5 ans, est une des pièces indispensables pour obtenir le permis de détention pour les chiens dits dangereux.

Activités professionnelles de mon village

LES COMMERCES	
Boulangerie Pâtisserie Jérôme & Aurélie BESANÇON	03 85 26 20 26
Coiffure à domicile - Karine DAUBOURG	06 63 18 05 94
Coiffure à domicile - Nély GRIZARD	06 09 01 48 30
Viviane Coiffure Viviane COPIER	03 85 26 24 75

LES ARTISANS et SOCIÉTÉS	
ALHENA : Energies renouvelables DESCHAMPS Frédéric	03 85 26 22 14 03 85 24 53 87 (Fax) contact@alhena-net.com
Ets. BASSEUIL SARL : Plomberie – Chauffage – Sanitaire BASSEUIL Philippe	03 85 26 20 48 ets.basseuil@bbox.fr
SARL ACA : Charpente - Couverture - Zinguerie - Maçonnerie DESBOIS Vincent	06 69 13 15 31 03 85 24 16 53
CASTELNO'SERVICES : Réalisation de vos travaux dans tous les domaines du bâtiment MOREL Didier	06 32 09 02 85 castelnoservices@gmail.com
PLÂTRERIE PEINTRE PLAQUISTE ISOLATION FAÏENCE RAGRÉAGE RENAUD Laurent	06 80 17 28 38 renaudlaurent71740@gmail.com
BATIMONTAGE : Bardage – Couverture – Photovoltaïque – Désamiantage	03 85 26 52 30
SARL CALTOP : Construction d'autres bâtiments	03 85 26 52 30
SARL CSPE : Test d'étanchéité de l'air (RT 2012) – Diagnostic PPRT - Coordination SPS – Thermographie – Formations Bâtiment (FFE Bât / PraxiBât) – Formations CACES – Vérifications d'engins Catherine PELLADEAU & Hervé BARRAS	03 85 70 42 17 06 01 78 25 88 09 70 63 06 87 (Fax) cpelladeau@cspe-net.com

CHAMBRE D'HÔTE	
Chambre d'hôte / Table d'hôte <i>Sarry Brigitte – Les petites Avaizes</i>	03 85 24 81 69 06 37 89 03 39 sarry.brigitte@orange.fr

Activités professionnelles de mon village

LES SERVICES	
Mairie	03.85.26.22.73 mairie@st-maurice.fr
EPHAD (Maison de Retraite) « Le Colombier» maisonderetraitecolombier@wanadoo.fr	03 85 26 21 97 03 85 26 23 63 (Fax)
Docteur VIOLON	03 85 26 23 47
Cabinet d’infirmières—Véronique LARDET—Marie-Ange DE-LORME- -Chrystèle GIRARDON	03 85 26 24 50
Alain PORTALLIER, Transport de personnes – Voiture de petite remise – Messagerie – Courses	03 85 26 22 27 06 52 67 77 38
A.D.M.R	03 85 26 23 49
Ecole communale “la petite trousse”	03 85 26 22 07 0710817c@ac-dijon.fr
La Marmite	06 95 10 74 17 (Alexia) 06 06 63 95 51 (Maryline) lamarmite.plouf@gmail.com
Bibliothèque : Réseau sous Dun...les Bibliothèques	03 85 26 21 92 06 79 08 72 76 bibliotheque.stmaurice71@orange.fr
Didier MOREL, CAPIFRANCE : Conseiller immobilier	06 32 09 02 85
Corinne JONON, Médiatrice Familiale-Assistante sociale	07 72 07 87 76
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin	03 85 26 21 61
SPANC du Brionnais	03 85 25 94 20
VEOLIA	0 810 000 777

Enfance

École « La petite trousse »

L'école « La petite trousse » a fait sa rentrée au mois de septembre 2020 avec 71 élèves, répartis en 4 classes : Catherine Wolff gère avec Anne-Marie Chetail les TPS, PS, GS ; Anaïs Pires De Sa s'occupe avec Françoise Bouillot des MS-CP, François Lachal enseigne aux CE1-CE2 et Stéphanie Giraud a en charge les CM1-CM2 avec Adeline Bourrat dans une classe flambant neuve.

5 nouveaux élèves devraient intégrer l'école en janvier et compléter ainsi l'effectif actuel. Par contre, notre ATSEM Françoise Bouillot prendra ses droits à la retraite. Nous la remercions vivement pour son investissement dans notre école auprès de nos élèves et pour tout ce qu'elle nous a apporté et nous lui souhaitons une retraite paisible et heureuse.

Nous serons ravis d'accueillir Katia Noblet pour lui succéder : bienvenue Katia !

Cette année 2020 a forcément été particulière au vu des conditions sanitaires. Mais nous ne voulons pas retenir de cette année ni les multiples protocoles qui se sont succédés ni les projets que nous avons dû abandonner mais plutôt les activités que nous avons pu malgré tout mener.

Durant la période de confinement, l'enseignement a été dispensé à distance. L'ensemble de l'équipe a œuvré pour garder le lien avec les enfants et les faire malgré tout avancer dans leurs apprentissages. Des rapports différents se sont tissés entre les enseignants et leurs élèves qui ont su faire preuve d'imagination !

A l'école, nous veillons toujours à sensibiliser les enfants à l'environnement et au développement durable.

Les actions de tri perdurent dans l'école, le jardin est remis en ordre chaque jour où la météo le permet depuis le mois de septembre, l'opération « Nettoyons la nature » a été menée dans le village en septembre (elle a permis de récolter 19,2 kgs de déchets !), une classe a fabriqué du papier recyclé, une autre s'est rendue au point propre...

De part toutes ces actions, l'école « La petite trousse » a été labellisée E3D par les autorités académiques : Ecole en Démarche de Développement Durable.

Nous nous efforcerons donc de poursuivre dans ce sens là tout au long de l'année scolaire en menant différents projets et différentes actions autour du thème du développement durable.



Lors de cette année 2020, l'école « La petite trousse » a également continué de célébrer les fêtes traditionnelles.

Les anniversaires sont fêtés à l'école chaque mois et c'est à chaque fois l'occasion de partager un moment festif tous ensemble.

Enfance



La fête de Carnaval a également été célébrée la veille des vacances d'hiver. Que du bonheur pour les enfants : confection de masques, déguisement, défilé, goûter...

Nous célébrerons aussi Noël : nous remercions à cette occasion-là l'association Familles Rurales qui nous fait un don très conséquent qui nous permet de gâter les enfants.

Le thème du cirque sera mis en avant tout au long de l'année : des activités seront menées en classe ou lors de sorties autour de ce thème.



D'autres projets sont prévus pour 2021 : la fête des écoles le vendredi 25 juin, un voyage scolaire à Saint-Léger-sous-Beuvray pour les CE-CM du 30 mars au 2 avril sur le thème du cirque et de la nature, le visionnage de films dans le cadre d'école et cinéma, les visites à la bibliothèque de Saint-Maurice (merci à Yvette qui nous accueille toujours gentiment) et à la médiathèque de Chauffailles et plein d'autres choses encore !

N'hésitez pas à suivre la vie de l'école via notre blog dont voici les coordonnées :

Adresse : ele-st-maurice-les-chateauneuf-71.ec.ac-dijon.fr



L'équipe enseignante remercie vivement la municipalité pour son soutien dans ses divers projets et pour son implication dans l'école, les P'tits Loups pour son aide précieuse, la cantine pour la gestion de la pause méridienne, ainsi que les familles rurales pour son don au moment de Noël.

L'école « La petite trousse » vous souhaite une excellente année 2021.

Contact : Mme Giraud Stéphanie - 03 85 26 22 07 - 0710817c@ac-dijon.fr

Enfance

Restaurant scolaire

Une association loi de 1901, composée de parents d'élèves bénévoles assure la gestion du service de restauration scolaire pour les enfants de l'école avec le soutien de la commune.

Les repas sont confectionnés par le traiteur MILLET de Charlieu et sont servis par l'employée municipale, Madame Laurence CHETAÏLLE.

C'est également elle qui commande les repas auprès du traiteur ce qui donne une grande flexibilité puisque les repas peuvent-être commandés ou annulés jusqu'à 18h la veille sauf les week-ends.

Vous pouvez donc effectuer vos réservations au 06 85 28 30 73.

Cette année, le prix est fixé à 3,30€ avec une cotisation annuelle de 45€, payable en trois fois, pour les enfants qui viennent régulièrement et à 3,98€ pour les repas occasionnels.

Pour maintenir ces prix attractifs, l'association organise depuis l'année dernière une vente de sapins début décembre et une vente de saucissons à cuire en février.

Nous comptons donc sur vous pour ces deux manifestations !

Actuellement le bureau est composé de : Sylvain NICOLAS (Président), Marc-Antoine BERRY (Vice-président), Elodie QUELIN (Trésorière), Céline BASSET (Vice-trésorière), Ludivine BEAUCHAMP (Secrétaire), Amandine SEYER (Vice-secrétaire).

L'ensemble de bureau vous souhaite une belle et heureuse année 2021.



L'association « Les P'tits Loups » est une association indépendante à but non lucratif constituée de parents d'élèves bénévoles. Elle a pour but d'aider les enseignants dans l'organisation et la prise en charge financière des sorties scolaires, des projets éducatifs et pédagogiques, participer à l'achat de matériel... Toujours à destination des enfants afin de réduire la participation financière des familles, tout en créant une dynamique entre les parents, les écoles et les enfants.

Pour cela nous organisons diverses manifestations en fonction des besoins de l'école.

Pour cette année 2020/2021, et compte tenu de la crise sanitaire actuelle, nous allons essayer de faire au mieux pour maintenir nos différentes manifestations initialement prévues.

- Une vente de cakes en janvier,
- Notre traditionnelle vente de fleurs en mars,
- Une innovation cette année avec une vente de saucisses/merguez en mai,
- Enfin, si les conditions nous le permettent, le spectacle de fin d'année prévu le 25 Juin 2021 sera suivi d'un repas.

Nous tenions à remercier les habitants de St Maurice pour leurs participations mais également les parents car toutes les actions menées par « Les P'tits Loups » sont rendues possibles grâce aux bonnes volontés de chacun.

Cette année, l'association compte 15 membres avec un nouveau bureau : Frédéric DESCHAMPS (Président), Kévin LEVEL (Vice-président), Ludivine BEAUCHAMP (Trésorière), Elodie LACARELLE (Vice-trésorière), Amandine SEYER (Secrétaire), Laurène GAY (Vice-secrétaire).

« Les P'tits Loups » vous souhaitent à tous une belle et heureuse année 2021 !

Enfance

Centre de loisirs « La Marmite » Lieu : *maison des p'tits loups*

Le centre de loisirs de La Marmite a pu ouvrir ses portes grâce au soutien de la commune de St Maurice Lès Châteauneuf, de la CAF, de la MSA et de la Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais. Il accueille les enfants du village et des communes du territoire les mercredis et pendant les vacances scolaires (tousaint, hiver, pâques et juillet), de 7h30 à 18h30.

Les animateurs (Kévin DA SILVA, Nassima DHIAB, Emma CHARLEMAGNE, Katia NOBLET et Céline LA-BAUNE) concoctent des programmes aux petits oignons que vous pouvez retrouver sur notre site : lamarmite-asso.fr.

Voici les tarifs :

TARIF de référence			
QF	journée complète avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas
QF < 500	6,50 €	2,00 €	5,80 €
501<QF>600	7,80 €	2,40 €	6,40 €
601<QF>655	9,36 €	2,88 €	7,63 €
656<QF>720	11,23 €	3,46 €	8,21 €
721<QF>810	13,48 €	4,15 €	9,15 €
811<QF>1000	15,18 €	4,98 €	9,73 €
QF>1001	16,20 €	6,00 €	10,75 €



Vie associative

Association La Marmite

La marmite, c'est une cocotte ou une grosse casserole familiale où bouillonnent à feu doux de beaux et bons ingrédients qui émoussent les papilles de ses convives aux fins de partager un bon repas copieux



S'investir sur sa commune, mais pas seulement, s'ouvrir à un lieu de vie où les habitants des communes proches les unes des autres trouvent un intérêt au monde rural, apprécient que des activités, des loisirs, du sport, du bien-être, des spectacles, des événements leur soient proposés par des professionnels, en toute simplicité, humilité, juste pour le bien vivre ensemble.

Favoriser des activités intergénérationnelles est notre objectif, comme créer des événements de découverte dans différents domaines.



La Marmite est adhérente à La FDFR 71 (fédération départementale des foyers ruraux de Saône et Loire), qui est basée à la Roche Vineuse. Elle sollicite la fédération pour ses services d'ordre administratif, la gestion des assurances, l'aide au montage de dossiers spécifiques, l'apport d'informations et de conseils ...

Nous proposons des activités pour tous, de 3 à 120 ans ! Elles sont regroupées sur notre site internet lamarmite-asso.fr.

Pour toute demande, veuillez s'il vous plaît nous contacter sur lamarmite.plouf@gmail.com ou par téléphone au 06-95-10-74-17 (Alexia) ou 06-06-63-95-51 (Maryline).

L'adhésion est obligatoire et est en sus du tarif des activités : 20€ pour une adhésion individuelle ou 30€ pour une adhésion familiale.



La Marmite organise également des événements ponctuels tout au long de l'année, que vous pourrez retrouver sur notre site internet.

Cette année, nous mettrons en valeur les échanges entre habitants, nous motiverons vos initiatives et nous soutiendrons la parentalité, selon vos envies et vos besoins.

lamarmite.plouf@gmail.com

lamarmite-asso.fr

Vie associative

Expos en Chœur

En 2020, Expos en Chœur ouvrait la Chapelle aux artistes confirmés ou débutants pour la 32^{ème} année.

La décision de maintenir la saison a été compliquée à prendre. Mais nous avons été remerciés d'avoir persévéré.

Les visiteurs ont été 2 fois moins nombreux, mais toujours complices et bienveillants.

Nous n'avions pas fait imprimer les plaquettes habituelles, juste quelques affiches : peu importe, le site est bien visible.

Une saison très sereine pour les exposants et certains jours beaucoup de visiteurs, toujours avides de converser avec eux.

Les visiteurs ont alors attendu en dehors de la chapelle dans le respect des consignes, profitant ainsi des extérieurs et de la fraîcheur (relative).

EXPOS EN CHOEUR
32^{ÈME} ÉDITION
ST-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF
JUILLET - AOÛT 2020
DU 13 JUILLET AU 30 AOÛT

7 SEMAINES d'EXPOS

Retrouvez tous les artistes sur notre site www.expos.st-maurice.fr

ENTRÉE GRATUITE, tous les jours de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h sauf le lundi matin
[Chaque lundi, une nouvelle expo] www.expos.st-maurice.fr

PARAY LE-MONIAL CHAROLLES
MARCIGNY LA CLAYETTE
SAINT-MAURICE
CHARLIEU CHAUFFAILLES

Quelle nouveauté cette année : sur l'affiche il y a maintenant le code à scanner avec son téléphone pour avoir accès au site dont une capture d'écran vous est présentée.

La saison prochaine se prépare : nous sommes prêts à recevoir toute proposition d'exposant pour l'été 2021, et ce sera la 33^{ème} année.

Pour voir ou revoir les expos, pour vous inscrire, notre site internet :

www.expos.st-maurice.fr

Contact : Michelle Corre

Vie associative

Association "Les rêves d'Audrey"

Suite à la découverte d'une tumeur au tronc cérébral d'Audrey BUTTET, qui habitait avec sa famille sur la commune de St-Maurice-lès-Châteauneuf, l'association "Les rêves d'Audrey" avait vu le jour en 2008 afin de soutenir Audrey et sa famille, l'aider à vivre au mieux avec la maladie et contribuer à la recherche médicale.

Après le décès d'Audrey, l'association a dû réfléchir à son avenir et à de nouvelles missions.

Aussi, depuis 2010, l'association a pour but de :

- continuer à améliorer le quotidien des enfants hospitalisés à l'Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique (IHOP) de LYON ;
- améliorer le quotidien des enfants, d'un point de vue plus local, par la création d'un équipement sportif de proximité pour enfants sur la commune.

Ce dernier projet a été mené par la Communauté de Communes, en partenariat avec la Mairie de St Maurice lès Châteauneuf et l'association. Depuis fin 2013, un équipement sportif de proximité destiné aux enfants de 3 à 12 ans est accessible à tous. N'hésitez pas à le faire vivre.

Nous profitons du bulletin pour remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus ces dernières années. L'année 2021 sera l'occasion de réfléchir à l'avenir de l'association.

Pour mieux nous connaître, nous vous invitons à consulter notre site internet :

www.lesrevesdaudrey.fr

Contacts :

Sébastien GROUILLER (*Président*)

Brochevet

71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

sebarie7@gmail.com



Vie associative

ADMR - Châteauneuf et Communes environnantes

Depuis la fusion des ADMR de Châteauneuf et de Saint Igny, la nouvelle association intervient sur les 11 communes de l'ancien canton. Les principales activités sont :

- L'aide aux familles, en particulier la garde de jeunes enfants, avec la participation financière de la CAF à laquelle il convient de s'adresser pour les dossiers PAJE (Prestation Aide Jeune Enfant).
- L'aide aux personnes, âgées, handicapées ou malades, pour les besoins courants de la vie, l'entretien des logements et du linge, ou la préparation et l'accompagnement des repas. Ces services sont en général financés en grande partie par le Conseil départemental dans le cadre de l'APA (Aide aux personnes âgées) et les mutuelles pour les sorties d'hospitalisation
- La garde à domicile d'enfants ou d'adultes, financement CAF ou APA
- L'aide Tout Public, service à la demande
- Le portage de repas, en liaison froide, les repas sont préparés par un traiteur de Belmont de la Loire et donnent toute satisfaction
- La télé assistance

En 2020, l'ADMR Châteauneuf a assuré 30 000 heures de services au profit d'environ 230 bénéficiaires, et distribué près de 10 000 repas. Ces prestations sont assurées par 32 salariés, dont deux hommes, et gérées par les deux agents administratifs, tous étant encadrés par la vingtaine de bénévoles « permanents » de l'association. En outre, certaines personnes interviennent ponctuellement pour des manifestations, telle la choucroute à Tancon, le concours de belote à Saint Edmond ou le goûter offert aux bénéficiaires, ces deux dernières n'ayant pu avoir lieu en 2020.

L'épidémie de COVID 19 a fortement perturbé les interventions au printemps, mais toutes les actions de service à la personne ont été assurées, parfois dans des conditions difficiles, grâce à la conscience professionnelle de l'ensemble des salariés de l'association. Il a fallu cependant supprimer des interventions non indispensables, telles le ménage surtout lorsque nous devons agir plus d'une fois par semaine dans la même famille.

Si l'équipe actuelle de bénévoles est solide, il faut penser à l'avenir et au renouvellement, et pour cela, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Nous cherchons en effet à avoir au moins un correspondant dans chaque commune, pour établir les dossiers administratifs et assurer le suivi des personnes chez qui nous intervenons.

Dans le cadre des obligations des services d'aide à domicile et du contrat qualité, qui permettent aux bénéficiaires de percevoir les aides, le bureau est ouvert 7 h par jour, 5 jours par semaine : du lundi au vendredi, de 9 h à 12h et de 13h à 17h

☎ 03 85 26 23 49 Courriel : info.chateauneuf@admr.org

En dehors de ces heures, permanence téléphonique pour les urgences:

la semaine au 07 77 08 50 15

les samedi et dimanche au 07 82 60 29 73 de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Adresse : Maison Chopelin Le Bourg 71740 Saint Maurice lès Châteauneuf



Vie associative

GRS—Gym Maintien en Forme

Notre activité "gym maintien en forme" du GRS (groupement de retraite sportive) de Chauffailles, s'adresse à toute personne retraitée désireuse de **préserver son capital santé** dans une **ambiance non compétitive** et à **moindre coût** grâce à un fonctionnement original basé sur le bénévolat des animateurs formés par la fédération.



La pratique d'une activité sportive régulière, modérée, adaptée et diversifiée permet de retarder les effets du vieillissement.

Séance : le jeudi de 10h à 11h salle du foyer rural, de septembre à juin, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le groupe comprend 35 participants (hommes et femmes) de St Maurice, et des villages voisins.

Si vous désirez nous rejoindre, nous en serions ravies en sachant que le GRS de Chauffailles propose 17 activités et que vous pouvez même découvrir 60 autres activités au sein des 500 clubs affiliés à la fédération française de retraite sportive.



Inscriptions en **septembre 2021** aux permanences du GRS de CHAUFFAILLES les vendredis de 9h à 11h, 8, rue des écoles.

D'ores et déjà, nous vous souhaitons une excellente Année 2021.

Les animatrices.

Vie associative



DUN SORNIN CHAUFFAILLES BRIONNAIS

Chassigny - Chauffailles - La Chapelle -
Saint Maurice

Site web : <https://dscb.footeo.com>

Email : chauffailles.dscb@lbfc-foot.fr

Label Ecole de foot depuis 2012

et renouvelée en

Label Jeunes FFF Espoir jusqu'en 2023

avec des éducateurs diplômés

dans chaque catégorie

208 licenciés



Pour cette nouvelle saison 2020-2021, suite à une saison d'entente pour les équipes de jeunes, les clubs de **DUN SORNIN FOOT** et du **CLUB OLYMPIQUE CHAUFFAILLES** ont fusionné pour laisser la place à une nouvelle entité, le **DUN SORNIN CHAUFFAILLES BRIONNAIS (DSCB)**.

Cette fusion étant principalement motivée par la volonté commune des dirigeants d'offrir une formation de qualité pour tous les jeunes de U6 à U18 (club Labellisé FFF) et de prétendre à un niveau de compétition supérieur pour l'équipe fanion à court terme.

CHAUFFAILLES étant le siège du canton, il est important d'avoir un club au coeur de cette instance administrative. Fort de ses 208 licenciés, il sera plus en vue au niveau de la Ligue et du District.

Les installations sportives de La Chapelle sous Dun, Chassigny, Chauffailles et Saint-Maurice-les-Châteauneuf seront les lieux d'entraînements et de compétitions.

Aussi, tout le club du DSCB tient à mettre en avant tous ses sponsors dans ce projet et les remercie encore chaleureusement pour leur soutien.

Pour tous renseignements sur le club, contactez

Co-Présidents :

Maurice BONNETAIN - 06 32 86 58 29 - dsf.foot@gmail.com

Simon PESSIN - 06 23 36 36 25 - simon.pessin@gmail.com

Vie associative

Société de pêche Mussy -Sornin

Les nouveaux adhérents sont les bienvenus dans notre société.

CONVIVIALITE – AMBIANCE- BONNE HUMEUR

Le bureau:

Président : Jean-Jacques LAMURE

Vice président: Serge NEVERS

Trésorier: Michel SERVAJEAN

Vice –trésorier: Eric DESVIGNES

Secrétaire: Stéphane PEGON

Secrétaire adjoint: Eric GIRAUD



Vue sur le concours de pêche réservé aux adhérents Mussy-Sornin.

Dans l'étang d'Eric DESVIGNE à Vauban - Juin 2018

Les cartes de pêche sont en vente toute l'année :

Site internet : <http://www.carte-de-peche.ehgo.fr/>

Le président: Jean-Jacques LAMURE

06 33 76 71 03

Société de chasse

La société de chasse communale de Saint Maurice Lès Châteauneuf pour la saison de chasse 2020/2021 est composée de 7 chasseurs.

Le bureau reste le même:

Président : Christophe GIRARD

Vice président : George GINET

Trésorier : Jean-Nöel DAMAS

Secrétaire : Jean-Charles ALIX

En 2021 la société de chasse communale de St Maurice Lès Châteauneuf a prévu d'organiser:

- Son *Thé Dansant* annuel le jeudi 8 avril à partir de 15h à la salle communale de Beaudemont- réservations auprès de George GINET au 06-42-43-39-58,
- Un repas des propriétaires le samedi 24 avril vers 12h (sur invitations),
- Son concours de pétanque en doublettes le samedi 5 juin à partir de 14h au stade municipal de St Maurice Lès Châteauneuf.

Vie associative

Club de l'amitié de Saint-Maurice et Châteauneuf

Le **club de l'amitié** comprend cette année 63 adhérents qui peuvent se retrouver les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois dans la salle derrière la mairie pour passer *l'après-midi en toute convivialité autour des jeux* : belote, manille, tarot, scrabble etc. Un « *goûter* » est servi et suivant les saisons, on améliore. En janvier : la galette des rois; en février : les crêpes ; et pour mardi-gras : les bugnes...Nous fêtons aussi les *anniversaires* des dizaines (70-80-90...ans).

Enfin toutes les occasions sont bonnes...

Des **activités ouvertes à tous**, quel que soit l'âge, sont organisées au cours de l'année pour animer la vie communale et essayer d'entraîner des relations intergénérationnelles.

Le **concours de manille, le concours de pétanque, le concours de belote et un loto** sont au programme prévisionnel 2021.

Un **voyage** avec des visites, culturelles, touristiques, architecturales ou même gastronomiques est organisé au printemps. Des amis d'autres clubs et des invités peuvent aussi nous accompagner avec plaisir.



Une **rencontre** avec les autres clubs du canton permet de se retrouver et de papoter...de se mesurer à la pétanque...Le **repas grenouilles** est aussi un grand classique et une activité incontournable...

A la salle du foyer rural, en automne, se déroule le **repas annuel** auquel tout le monde, jeunes et moins jeunes, peut aussi participer. En décembre le traditionnel **repas de Noël** clôture les festivités annuelles, et **accueille aussi les invités**.

L'adhésion au club n'engage pas à participer à toutes les activités ; on peut aller aux sorties, ou pour les gourmands uniquement aux repas. De nouvelles activités sont aussi possibles. Nous avons commencé des petites marches, qui peuvent être mieux programmées si les candidats sont plus nombreux. La pétanque peut aussi être pratiquée si les joueurs se font connaître.



L'essentiel c'est de venir avec le sourire...

En 2020, les activités ont été réduites en raison des conditions sanitaires et des confinements, mais nous espérons qu'en 2021 nous pourrions à nouveau reprendre nos activités habituelles.

Venez nombreux rejoindre le club de l'amitié et participer aux activités.

Président du club : Roland BASSEUIL

06 37 53 41 26

Vie associative

Festival de Bourgogne du Sud.

Direction artistique : Martine Chiffnot-Comazzi

Le Festival de Bourgogne du Sud a clôturé sa 18^{ème} édition avec le décrochage de l'exposition **Voyage en paysages**. Le festival a été maintenu dans le respect des règles sanitaires du déconfinement. Les spectateurs sont venus masqués. Les distances ont été respectées. Ce choix du maintien a été fait en soutien aux professionnels du tourisme pour accompagner le déconfinement culturel et le développement des cantons, du département, de la région, etc. Par cette courageuse édition, le festival a respecté le travail engagé en amont par les artistes invités, peintres, musiciens professionnels, et la fidélité du public local et des touristes.



La programmation s'est organisée autour du thème de l'invitation au voyage, un imaginaire voyage en Brionnais, au gré des paysages de Geneviève Garcia et Numa Droz et des *Paroles en paysages* de Verlaine, Anna de Noailles et Baldine Saint Girons dites par Martine Chiffnot accompagnée de Béatrice Berne aux instruments divers (24 juillet 19h Grange d'Arc)

Les concerts qui ont suivi en août ont transporté les auditeurs en Russie et en Biélorussie (1^{er} et 2 août) avec le duo Korsak-Collet, puis, dans diverses contrées d'Europe, en contrastes et couleurs, avec la violoniste japonaise Hiroé Namba (22 et 23 août), Béatrice Berne et Pierre Courthiade à La Clayette. Ces concerts virtuoses ont à chaque fois enthousiasmé le public qui a trouvé dans ces moments exquis la quintessence de l'esprit de la musique et de la communication artistique. Cette année encore ce furent de belles émotions dans les entrelacs de la musique et de la poésie, grâce au soutien du département de Saône-et-Loire, à la ville de Paray, à la communauté de communes et aux nombreux sponsors. Nous remercions la presse locale et nationale pour ses articles.



En 2021, La 19^{ème} édition conjuguera **Fantaisies et Merveilles** en Charolais-Brionnais. Au Programme :

- Ouverture du festival avec l'exposition **Fantastiques Fictions** : Yan Sougey-Fils exposera ses dessins et bandes dessinées à la Grange d'ARC Du 3 juillet au 24 août. Vernissage le 3 juillet à 17h30

- **Merveilles traditionnelles** Les musiques traditionnelles du Charolais- Brionnais
Avec Michel Nioulou (vielle) et Béatrice Berne (chalumeaux, etc.)
Samedi 17 juillet 21h et Dimanche 18 juillet 17h30.

Eglise de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

- **Merveilles musicales...** au son du pianoforte
Avec Marcia Hadjimarkos (piano forte) et Béatrice Berne (clarinettes anciennes)

Samedi 24 juillet 21h Dimanche 25 juillet 17h30. **Eglise de Flagy.**

- Vème Rencontres Cinématographique du Charolais- Brionnais à Chauffailles, Paray-le-Monial, Saint-Maurice, etc.

- **Autour de Lovecraft** : *Le Mariage des Lovecraft* et *Le Monde de Lovecraft*.

Les films de Martine Chiffnot et de Thomas Charley. Août 2021 dates à déterminer.



www.facebook.com/arcane17desarts

www.facebook.com/FestivalDeBourgogneDuSud

Vie associative

Rassemblement des Saint Maurice de France et d'Europe 2020

En cours de physique ou de chimie au lycée ou en faculté, il arrive qu'une expérience ne se déroule pas comme prévu et se termine par ce commentaire du professeur : « voilà ce qui aurait dû se passer ».

Il en est de même cette année pour le rassemblement des Saint Maurice, qui aurait dû avoir lieu en Italie, à San Moricio de Canavese, où nous aurions dû retrouver nos connaissances et amis habituels, et découvrir les nouveaux maires de certaines communes. Nos amis italiens avaient en effet tout préparé pour nous recevoir, et, de notre côté, tout était prêt pour le voyage, avec un bus commun avec la délégation de Saint Jean Saint Maurice, commune voisine de la Loire.

Mais c'était sans compter l'intervention de COVID 19, coronavirus, (à ne pas confondre avec la bière ou le cigare qui sont corona mais pas virus, quoique, à forte dose...), coronavirus donc transgenre puisque, après avoir été longtemps masculin, est devenue féminine lorsque l'Académie Française s'est penchée sur la question, mais qui continue cependant à être plus souvent « le » que « la ». Quelque soit son sexe, ce petit machin, ou cette petite machine, a fortement perturbé toutes les festivités 2020, dont le rassemblement en Italie, qui a été annulé.

Il est permis de se demander si COVID 19 n'a pas une liste de personnes parfaitement identifiées à atteindre, à partir d'une banque de données photographiques, puisque celles et ceux qui portent un masque ne sont pas reconnues et peuvent ainsi échapper à ses assauts. (A titre d'exemple, pour les moins jeunes d'entre nous, personne ne connaît l'identité réelle de Zorro, méconnaissable grâce à son masque). Cela pourrait être une piste de recherche : trouver le fichier photographique de COVID 19 et le détruire pour le priver de la possibilité d'agir. Ce pourrait être aussi efficace que les mesures de confinement. Voilà une mission digne d'un nouveau James Bond (tous droits réservés, adieu Sean Connery).

Trêve de plaisanterie, si COVID 19 le veut bien, le rassemblement 2021 aura lieu en juin en Italie à San Mauricio de Canavese et il faut espérer que les délégations, dont la nôtre, seront très nombreuses avec beaucoup de participants, afin de bien marquer que ce futur 20^{ème} rassemblement confortera cette tradition d'amitié entre tous les Saint Mauriciens. Et il est à souhaiter que notre délégation se rajeunisse, à l'instar des autres délégations, car depuis 20 ans un certain nombre de personnes ne viennent plus, elles ont vieilles, voire nous ont quitté définitivement, et il est indispensable que de plus jeunes participent pour maintenir ces rassemblement encore longtemps.

En résumé, pour 2021 : ***Rayer la mauvaise ligne***

COVID 19	Italie
OUI	NON
NON	OUI

Vie associative

Esox Lucius

Pour nous, comme pour tous, cette année fut impactée par la crise sanitaire. Esox Lucius a donc adapté sa programmation à la gare comme dans les établissements scolaires avec lesquels l'association menait des actions (Montceau-les-Mines, Baudrières, Charolles, St-Laurent-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy).

En 2020, Esox Lucius a inauguré son espace résidence avec l'artiste angevine Jacqueline Gueux, assistée par Giles Fournet, qui ont pu séjourner à la gare le temps de la conception de leur exposition « l'Albatros », suivie par l'artiste Olivier Toulemonde, compositeur, qui s'y est installé durant une dizaine de jours afin de mettre en œuvre l'exposition « YAW ». Cette exposition rassemblait plusieurs artistes dont la photographe turque Tuğba Yüksel qui ne put, hélas, être présente à la gare.

Sa traductrice Gülistan Demir, étudiante turque à l'école des Beaux-arts de Besançon, la représentait lors du vernissage.



Nous avons eu le plaisir de recevoir au mois d'octobre le Conseiller Arts Plastiques Pôle Création, industries et action culturelles de la DRAC, ainsi que la Chargée de la mission éducation artistique et art contemporain au sein du Conseil régional.

Le soutien des institutions se renforce comme en témoigne le conventionnement triennal que vient de nous accorder la Drac rejoignant ainsi le conventionnement du même ordre que nous accorde le département depuis plusieurs années.

Notre programme est avancé jusqu'en 2023 mais laisse toujours la place à des imprévus comme ce fut le cas avec l'exposition d'Anita Molinero (dont une exposition rétrospective aura lieu au Musée Art Moderne de la ville de Paris en 2021) ainsi qu'avec la diffusion des vidéos de deux élèves malentendantes de l'école des Beaux-Arts de Marseille Mélanie Joseph & Audrey Taguet en ce début d'année.

Esox Lucius aura 20 ans en 2022 et nous fêterons cela...
Avec vous, nous le souhaitons

Esox Lucius
Patrice Ferrari
03 85 84 35 97
06 89 17 76 83

Vie associative

Le comité de La Foire de Saint Maurice lès Châteauneuf

Le Comité de la Foire a eu 36 ans en 2020
sous le thème : « *comment cela aurait-il dû se passer ?* »

Nous étions pourtant motivés, prêts à monter les stands, la sono, des contacts avaient été pris pour que le camion pizza soit sur place.



Edition 2009

Comment cela s'est-il passé : « *les parapluies de Cherbourg version Saint Maurice* »



Puis nous avons pris la décision d'annuler. Heureusement ...
L'édition 2021 se prépare et c'est **37^{ème} année, et le thème ?**

« *les gars du bâtiment etc...* »

En effet, nous organisons un petit salon des artisans du pays afin de présenter les compétences des maçons, paysagistes, plombiers, électriciens...

Vous pouvez nous proposer vos idées d'animations, d'artisans à inviter... :
Rendez-vous aux **25 et 26 septembre 2021.**

Contact : Michelle Corre

03 85 26 29 37

Contacts des associations

ADMR	CHANUT Jean-Luc	03 85 26 23 49
Anciens combattants	LAVENIR Auguste	03 85 26 21 06
Arcane 17	CHIFFLOT-COMAZZI Martine	03 85 26 29 07
Bibliothèque	CARISEL Yvette	03 85 26 21 92 / 06 79 08 72 76
Club de l'amitié	BASSEUIL Roland	06 37 53 41 26
Comité foire	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Compagnie Tempo	FRENEA Alexandre	06 79 78 66 26
Foot - DSCB	BONNETAIN Maurice	03 85 26 05 53
Esox Lucius	FERRARI Patrice	03 85 84 35 97 / 06 89 17 76 83
Expos en Chœur	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Familles rurales	MEILLER Huguette	03 85 26 20 10
Gymnastique	MARTIN Michèle	03 85 26 22 21
La Marmite	CORRE Maryline TRONCY Alexia	06 06 63 95 51 06 95 10 74 17
Les amis Charolais	LABOURET Christian	03 85 26 22 09
Les P'tits loups	DESCHAMPS Frédéric	06 25 79 04 71
Les rêves d'Audrey	GROUILLER Sébastien	06 62 71 47 64
Restaurant scolaire	NICOLAS Sylvain	06 85 37 77 79
Rétro club	GUITTAT Jacques	03 85 26 22 78
Société de chasse	GIRARD Christophe	06 04 17 05 78
Société de Pêche	LAMURE Jean-Jacques	03 85 26 24 31
Théâtre	DINOTA Juliève	06 76 72 12 75

Numéros utiles



Les **numéros courts d'urgence** sont à composer lorsqu'une intervention rapide est nécessaire pour protéger les personnes et/ou les biens : personne blessée, malaise, incendie, accident de la circulation...

Tous ces numéros sont **gratuits** et peuvent être composés sur un téléphone fixe ou mobile. Ils sont joignables **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**.

Vous pouvez aussi envoyer gratuitement un **SMS au 114**. Vous communiquerez alors par écrit avec votre correspondant ou par visiophonie après téléchargement de l'application sur le smartphone. Ce service fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

CENTRE HOSPITALIER ROANNE	04 77 44 30 00
CLINIQUE DU RENAISON URGENCES	04 77 44 45 00
CENTRE HOSPITALIER PARAY LE MONIAL	03 85 81 80 00
CENTRE ANTI-POISON (LYON)	04 72 11 69 11
CENTRE DES GRANDS BRULES (LYON)	04 72 11 75 98
GRDF Urgence dépannage gaz naturel	0 800 47 33

CABINETS INFIRMIERS

ST MAURICE LES CHATEAUNEUF : sans rendez vous tous les matins à 8h30	03 85 26 23 49
CHAUFFAILLES :	
LAROCHE-GUINET-DUCARRE-CORNU	03 85 26 13 68
CROZET-RAVINET	03 85 26 33 93 ou 03 85 84 68 83
SADOT-DUCHER-HERZIG.....	03 55 87 00 63

Numéros utiles

MEDECINS

ST MAURICE LES CHATEAUNEUF : DR VIOLON	03 85 26 23 47
CHAUFFAILLES : MAISON MEDICALE 8 Rue Gambetta	03 85 26 54 06
LA CLAYETTE : MAISON MEDICALE DES CEDRES 19 rue de l'Hôpital	03 85 24 26 00
Centre départemental de santé sur rendez vous à Chauffailles et St Christophe	03 85 34 71 00

PHARMACIES

CHAUFFAILLES : Pharmacie centrale	03 85 26 01 14
Pharmacie de la Fontaine	03 85 26 01 78
ST DENIS DE CABANE :Pharmacie du Sornin	04 77 60 06 96

AMBULANCES - CHAUFFAILLES

GAR	03 85 26 46 00
AMBULANCE CHARLIENDINE (anciennement MICHAUD)	03 85 26 02 10
BOUVET-DUMOULIN	03 85 84 68 67

MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES - Place de la mairie - **LA CLAYETTE**

Assistante sociale : Valérie SCHIED	03 85 28 11 56
---	----------------

MISSION LOCALE DU CHAROLAIS - CHAUFFAILLES

Antenne 4 rue Elie Maurette	03 85 26 52 25 ou 06 69 05 32 39
-----------------------------------	----------------------------------

PIMM'S

CHATEAUNEUF	03 85 28 24 88
CHAUFFAILLES	03 85 24 29 50

<u>DECHETTERIE CHAUFFAILLES</u>	03 85 84 66 30
Déchets verts	03 85 24 75 35

CRECHES ET MULTI-ACCUEIL

CHASSIGNY S/DUN	03 85 24 63 90
CHAUFFAILLES	03 85 26 54 52
LA CLAYETTE	03 85 28 29 85
ST DENIS DE CABANE	04 77 23 31 02

RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE (RAM)

CHAUFFAILLES	03 85 26 54 51
LA CLAYETTE	03 85 28 29 85

ASSOCIATIONS CARITATIVES

RESTOS DU COEUR (vendredi matin) -1 rue Racine - CHAUFFAILLES	03 85 26 57 31
SECOURS CATHOLIQUE - 38 rue du 8 mai - CHAUFFAILLES (jeudi 14H30-16H30)	07 86 49 57 30

Agenda des manifestations 2021

Janvier

17	Collecte Don du Sang	Chauffailles
22	P'tits Loups	Vente de cakes Maison des P'tits Loups

Février

5	École La Petite Trousse	Carnaval	Défilé dans le village
5	Restaurant scolaire	Vente de saucissons	Maison des P'tits Loups

Mars

10	Collecte Don du Sang	Chauffailles	
12	Club de l'amitié	Concours de manille	Salle du Foyer Rural
27	P'tits Loups	Vente de fleurs	Devant la mairie
28	Club de l'amitié	Loto	Salle du Foyer Rural

Avril

11	Société de Chasse	Thé Dansant	Salle de Baudemont
----	-------------------	-------------	--------------------

Mai

5	Collecte Don du Sang	Chauffailles	
6 et 7	École La Petite Trousse	Visite et inscriptions	École
07	P'tits Loups	Vente de saucisses/merguez	Maison des P'tits Loups
29	Club de l'amitié	Concours de pétanque	Stade

Juin

5	Société de Chasse	Concours de pétanque	Stade
À défi- nir	Les amis du Charollais	Rassemblement des St Maurice	St Maurizio - Canavese - Italie
25	École La Petite Trousse	Fête d'été	Salle du Foyer Rural
25	P'tits Loups	Repas du spectacle de fin d'année	Salle du Foyer Rural

Agenda des manifestations 2021

Juillet

3	ARCane 17	Vernissage-rencontre et Projection de films	Grange d'ARC et cinémas
Du 3/07 au 24/08	ARCane 17	Exposition Fantastiques dessins Yan Sougey-Fils	Grange d'ARC
Du 5/07 au 29/08	Expos en Choeur	Expositions artistiques	Vieille église de St Maurice
7		Collecte Don du Sang	Chauffailles
17 et 18	ARCane 17	Concert Merveilles traditionnelles	Eglise de St-Maurice
24 et 25	ARCane 17	Concert Merveilles musicales	Eglise de Flagy

Août

Du 3/07 au 24/08	ARCane 17	Exposition Fantastiques dessins Yan Sougey-Fils	Grange d'ARC
Du 5/07 au 29/08	Expos en Choeur	Expositions artistiques	Vieille église de St Maurice

Septembre

1		Collecte Don du Sang	Chauffailles
25 et 26	Comité de la Foire	37ème Fête de St Maurice sur le thème : « les gars du bâtiment etc... »	

Octobre

15	Club de l'amitié	Concours de belote	Salle du Foyer Rural
27		Collecte Don du Sang	Chauffailles

Novembre

7	Club de l'amitié	Repas de l'amitié	Salle du Foyer Rural
---	------------------	-------------------	----------------------

Décembre

3	Restaurant scolaire	Vente de sapins	Maison des P'tits Loups
22		Collecte Don du Sang	Chauffailles

Meilleurs vœux
2021

